

M. Abbott: Mais le député n'était pas présent quand M. Marshall a parlé.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, je pourrais simplement dire au député de... le nom de sa circonscription m'échappe...

M. Baker (Grenville-Carleton): Mississauga.

M. Crouse: ... au député de Mississauga (M. Abbott), qui a dit que je n'étais pas présent pour entendre la déclaration de M. Marshall que, en tant que critique officiel de l'opposition en matière de pêches, j'avais déjà lu la déclaration du député—ce que le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe pourra confirmer—et que, par conséquent, je connais les points qu'il a fait valoir à la Chambre.

Le député a soulevé une question très importante pour les provinces de l'Atlantique, et même pour notre pays dans son ensemble, car elle concerne d'une part le contrôle et l'utilisation des mers et des limites des zones de pêche au large de Saint-Pierre et Miquelon et d'autre part les compétences pour ce qui est de richesses minières. A ce propos, la valeur des richesses sous-marines de cette région est encore inconnue à l'heure actuelle. Par conséquent, nous, les députés, devons être au courant des pourparlers qui ont eu lieu entre le Canada et la France au sujet de la propriété, de l'utilisation et du contrôle de cette zone importante.

Le juriste hollandais Hugo Grotius, qui a publié en 1609 un traité sur la liberté des mers, soulignait que la plupart des richesses s'épuisent si on les exploite sans discernement. Ce n'est pas le cas de la mer. Ni la pêche ni la navigation, c'est-à-dire les deux manières d'exploiter la mer, ne peuvent en épuiser les richesses. Le fameux juriste avait raison à son époque, mais ce qu'il a dit n'a plus cours aujourd'hui. Depuis 1945, et même avant, l'homme a découvert d'autres utilisations des mers. Celles-ci sont maintenant exploitées par d'immenses flottes de bateaux de pêche utilisant les méthodes les plus modernes; c'est comme si on y passait l'aspirateur. Il importe de s'intéresser à ce genre de problèmes.

Nous avons exploité les mers à l'excès, ou, pour être peut-être plus exact, nous en avons abusé. En dépit de l'immensité et de la pérennité des mers nous ne pouvons continuer à agir de la sorte. Comme toute autre chose dans notre univers, les mers ne sont pas inépuisables. Les députés le savent, la technologie nous a permis d'amener au bord de l'extinction des espèces entières de poissons. Je pense à l'aiglefin, au sébaste du golfe Saint-Laurent et à certaines variétés de morue de cette même région.

Toutes les sortes de pollution que crée l'homme nuisent aux poissons et aux oiseaux et salissent les plages qui nous servent pour nos loisirs. La pollution peut même bouleverser les systèmes océanographiques qui régissent notre climat et nos réserves d'oxygène.

Je pourrais parler longuement de l'importance pour le Canada d'exercer un certain contrôle sur ce secteur. Lors des négociations sur le droit de la mer tenues à Genève l'année dernière, auxquelles j'ai eu l'honneur d'assister, on a malheureusement peu discuté de la propriété des secteurs entourant Saint-Pierre et Miquelon. Cela semble être une question assez obscure. Apparemment, on en discute dans le secret. Cependant, comme députés, nous devons traiter de cette question plus sérieusement que les partisans du gouvernement ne semblent l'avoir fait cet après-midi. C'est une question sérieuse et importante, mais ce n'est pas le seul secteur qui nous préoccupe dans les provinces de l'Atlantique.

Frontières du plateau continental

Ce que je vais dire maintenant n'a peut-être pas de rapport avec le point soulevé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe, mais j'aimerais rappeler à la Chambre les difficultés relatives à un autre secteur au large des côtes des provinces de l'Atlantique, soit le banc Georges. Les pêcheurs des provinces de l'Atlantique s'inquiètent du fait que le ministère des Affaires extérieures n'a pas entamé de négociations et de discussions à propos du banc Georges avec les autorités américaines. Il s'agit d'un secteur au large des côtes des provinces de l'Atlantique auquel, selon les Canadiens, le principe d'équidistance doit s'appliquer. Si l'on accepte ce principe à l'occasion d'entretiens internationaux, le Canada pourra revendiquer sa compétence sur environ les trois quarts du banc Georges où nous pêchons une forte quantité de pétoncles, de homards et d'aiglefin, pour ne nommer que quelques espèces. Il se peut aussi qu'on trouve du pétrole, du gaz et des minéraux dans ce secteur.

Les Américains disent que le principe d'équidistance ne s'applique pas au banc Georges. Ils prétendent que le chenal de Fundy établit la démarcation entre le Canada et les États-Unis. Si l'on accepte ce principe en droit international, le Canada perdra sa compétence sur environ les trois quarts du banc Georges.

Pour appuyer les revendications américaines, le département de l'Intérieur des États-Unis a songé récemment à accorder 206 autorisations de prospection de pétrole et de gaz pour ce secteur à des sociétés pétrolières américaines. Dans cette zone, on compte 136 bancs de pêche de première classe, dont 50 au moins sont des zones de frai de l'aiglefin, de la merluche, du merlan, du hareng et de la sériole, pour ne nommer que les espèces importantes constituant la principale ressource de la pêche atlantique, au Canada. Comment le gouvernement peut-il ne pas se rendre compte de l'importance de cette zone pour le Canada, j'ai du mal à le comprendre.

M. Baker (Grenville-Carleton): Ils s'en fichent.

M. Crouse: De toute évidence, ils s'en fichent pas mal. En tant qu'originaire des provinces maritimes et, plus précisément, de Nouvelle-Écosse, je sais que les pêches représentent 2 p. 100 de notre produit national brut. Nous devons le répéter, si nous voulons que les pêcheries soient reconnues à leur juste valeur. Nous faisons toujours figure de cinquième roue du carrosse; quand nous en arrivons à l'examen du budget, les montants accordés aux pêcheries et à leur expansion sont bien faibles.

M. Abbott: Est-ce parce que vous êtes conservateurs?

M. Crouse: D'après l'honorable député de Mississauga, c'est parce que nous sommes conservateurs. J'espère que la déclaration que le député fait de son siège—dont il ne décarré pas en général pour faire ses remarques, d'ailleurs trop souvent erronées—est tout à fait fausse. J'espère que la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve ne sont pas pénalisés, car les habitants de ces provinces préfèrent les principes des conservateurs à l'hypocrisie du parti libéral. Je constate que le temps pile vite.

● (1750)

Mlle Bégin: Parlez maintenant de la motion.

M. Crouse: L'honorable représentante voudrait-elle poursuivre ses remarques? Je l'ai écouté, tranquillement, patiemment et poliment. Je n'ai pas pour habitude d'interrompre les gens. Je suis désolé de ne pouvoir nommer sa circonscription.